

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 30 (1993)
Heft: 1133

Artikel: Mange ce que tu as dans ton assiette!
Autor: Gavillet, André
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1011626>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Domaine Public DP

JAA
1002 Lausanne

1^{er} juillet 1993 – n° 1133
Hebdomadaire romand
Trentième année

Mange ce que tu as dans ton assiette !

C'était, en 1977, un moment chaud du débat sur la TVA, Maison du Peuple à Lausanne, salle 4. Je soutenais que le renchérissement induit par le taux de TVA se répercuterait certes sur les prix et que cette incidence est aisément chiffrable. Mais le consommateur ne verrait pas son pouvoir d'achat réduit d'autant si les revenus étaient adaptés au coût de la vie ainsi augmenté. La vraie bataille était donc celle de l'indexation.

Trop simple, objectaient les contradicteurs. C'est faire croire que personne ne paie. C'est de l'illusionnisme: autant dire que pour honorer ses dettes l'Etat n'a qu'à faire marcher la planche à billets.

Le raisonnement économique était pourtant correct, mais à une condition qu'il fallait préciser: que la productivité de l'économie soit forte. Si tel est le cas, l'augmentation des prix ne serait pas automatique ou bien, si le report avait lieu, l'accroissement des charges salariales ne serait pas reporté une deuxième fois sur la vente des biens et des services, dans une spirale inflationniste. Mais il convient alors, dans cette hypothèse, de protéger ceux qui ne bénéficient pas de la productivité de l'économie, notamment les non actifs. D'où la nécessité de rétablir l'équilibre des finances publiques, avec un taux d'imposition directe suffisant, afin que soit menée une politique sociale correcte.

Qu'en est-il aujourd'hui ? La récession entame la croissance et la productivité. L'indexation est remise en cause aussi bien dans le secteur privé que dans le secteur public. Le renchérissement découlant de la TVA ne sera donc pas, très souvent, compensé. Le milliard économisé par l'industrie d'exportation (aujourd'hui soumise à l'ICHA) sera en conséquence purement et simplement transféré sans compensation sur les salariés et les bénéficiaires de revenus non indexés. De surcroît, le taux bas ne permettra pas, comme l'a constaté le Conseil fédéral unanime, le rétablissement des finances de la Confédération. La politique sociale en sera ébranlée.

La droite mène ainsi avec rigueur sa politique, désavouant le Conseil fédéral, cassant le compromis passé avec les socialistes et imposant une procédure

de vote non constitutionnelle. Ni scrupule juridique, ni respect politique. Dans cette procédure de vote faussée, la gauche va-t-elle s'engager pour le taux supérieur (6,5%) sachant qu'elle sera incomprise, battue, renforçant donc le clan du «moins d'Etat»? Ou refusera-t-elle de manger le plat servi? On l'accusera certes de faire la politique du pire. De quel droit ce reproche, puisque ce n'est pas elle qui a pris l'initiative de la rupture?

Le Vorort se dit prêt à faire une campagne puissante. Qu'il l'assume donc avec la droite parlementaire à son service! L'USAM a voulu poser ses conditions et on lui a servi ce qu'elle exigeait. Qu'elle entraîne désormais ses mandants! Que tous les embusqués des précédentes votations sortent de leurs tranchées.

A la gauche de montrer comment les cartes du jeu ont été faussées. Et si on lui reproche de faire la politique du pire, elle sera en droit de demander: où est le pire?

AG

Construire moins cher

(jd) Construire en Suisse coûte cher, trop cher. Une étude comparative avec l'Allemagne indique que nous pourrions abaisser les coûts de construction de 30%, à condition de renoncer à certains équipements non indispensables: -13% sans ascenseur (pour un immeuble de trois ou quatre étages, n'est-ce pas superflu?) et sans installation de cuisine sophistiquée; -10% par une meilleure utilisation de la parcelle disponible, notamment en réduisant le gabarit des cheminements, et un peu plus d'austérité dans le traitement des sols; -3% par une utilisation plus systématique d'éléments préfabriqués; -3% encore si les honoraires des architectes et ingénieurs helvétiques étaient réduits au niveau de ceux de leurs collègues d'outre-Rhin.

Car malgré la baisse des taux d'intérêt et une accalmie sur le marché immobilier, le locataire helvétique doit déboursier un loyer de 2700 francs pour un appartement de quatre pièces-cuisine, prix coûtant. C'est trop. ■